



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite aux événements survenus ces dernières semaines (fermeture de l'abattoir de Cherbourg, placement en liquidation judiciaire de celui de Grandparigny), les présidents de la Communauté d'agglomération du Cotentin, de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et de la Communauté de communes Baie du Cotentin ont souhaité informer et rassurer les acteurs de la filière de production de viande sur la situation actuelle et avenir des abattoirs publics de la Manche.

Un courrier leur a ainsi été envoyé le 22 avril afin notamment de préciser aux représentants de la filière un certain nombre d'informations sur l'activité d'abattage dans la Manche et afin de leur demander de les relayer auprès de leurs adhérents.

L'abattoir de Grandparigny fonctionne toujours de manière régulière et la Communauté de communes Baie du Cotentin s'attache à respecter le calendrier de livraison du nouvel abattoir malgré la crise sanitaire actuelle.

- L'activité d'abattage à Cherbourg s'est définitivement arrêtée suite à la liquidation judiciaire de la société SMANCO. Pour autant, l'agglomération du Cotentin, continue d'entretenir le site et étudie les possibilités juridiques et techniques de créer un centre d'allotement dans la bouverie de l'ancien abattoir permettant d'assurer l'acheminement des animaux du nord vers les lieux d'abattage
- La liquidation judiciaire de l'entreprise délégataire gérant l'abattoir de Grandparigny a été prononcé le 31 mars dernier, avec l'autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 30 juin 2020. La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie continue évidemment d'entretenir le site et recherche une solution pérenne et viable pour la poursuite de l'activité.
- Les circuits d'abattage existants continuent à fonctionner et d'autres se sont mis en place rapidement afin de permettre la continuité de l'activité d'abattage dans le Département, grâce notamment à des centres d'allotement privés **qui** permettent de rassembler les animaux sans que l'utilisateur ait à assurer directement le transport à l'abattoir.
- Le chantier de l'abattoir de Carentan, se poursuit, dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité imposées par la situation sanitaire. La Communauté de communes Baie du Cotentin met tout en œuvre pour limiter l'impact du Covid 19 sur le calendrier de livraison de l'outil.

Conscients de l'importance de ces outils de proximité pour les acteurs de la filière de production de Viande, nos trois collectivités sont fortement mobilisées pour trouver des solutions à court terme, pour permettre aux usagers de continuer à faire abattre leurs bêtes dans le Département.

Pour autant, nous avons souhaité alerter les représentants de la filière sur le fait qu'aucun outil ne pourra perdurer sans leur soutien et leur engagement et ceux de leurs adhérents à contribuer, à nos côtés, à la vie et à l'équilibre financier des outils d'abattage existants et à venir. Tout d'abord en assurant un apport de tonnage suffisant, diversifié et régulier pour assurer la rentabilité des équipements qui représentent pour

des investissements lourds. Ensuite en s'engageant à participer à la création et à la gestion d'une structure ad hoc, de type SCIC pour les abattoirs de Grandparigny et Carentan.

Les 3 EPCI soulignent ainsi la nécessité de travailler de concert avec les représentants de la filière au sens large et dès à présent, à la mise en place de circuits d'abattage pérennes et accessibles à tous et à l'installation de la structure de gestion et de de gouvernance adéquate.

Si les EPCI de la Baie du Cotentin et de Mont Saint Michel Normandie envisagent d'exercer l'activité en régie dans un premier temps, ce mode de gestion ne peut raisonnablement pas être envisagé à long terme car l'activité des abattoirs relève essentiellement du secteur concurrentiel. La gestion de ce type d'outil de production par une société constituée de capitaux mixtes est donc la solution à privilégier.

La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie travaille actuellement sur un scénario de reprise en régie qui sera présenté aux 158 élus communautaires courant mai. Le président de l'EPCI appelle les représentants des professionnels de la filière à lui confirmer, par écrit, avant le 30 avril prochain leur engagement de principe de s'engager activement dans une démarche de création d'une société ad hoc.

Nos EPCI sont très mobilisés et impliqués sur les dossiers de leur abattoir respectif et sont prêts à travailler ensemble, avec le soutien du département de la Manche, pour assurer le maintien et la pérennité de 2 abattoirs sur le Département et l'acheminement des animaux.

Cependant, à travers le courrier envoyé aux représentants de filière, les présidents des 3 collectivités ont tout d'abord souhaité clarifier la situation des outils d'abattage public, mais également adresser aux professionnels un message clair sur la nécessité de leur forte implication dans la gestion de ces équipements, qui sont avant tout les leurs, et souligner que leur engagement aux côtés des collectivités sera déterminant pour l'avenir.

Il est primordial que les représentants de la filière informe et relaye ces messages auprès de leurs adhérents.